

REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE : AU 1^{er} AVRIL 2020 CA VA PIQUER !!!!

La mise en place au 1^{er} avril des nouvelles règles de calcul de l'assurance chômage va toucher essentiellement les plus précaires de nos demandeurs d'emploi dont les intérimaires (permittents) et les saisonniers.

La DR a été sollicitée par le ministère afin de voir comment améliorer la situation des saisonniers. Une plateforme nationale «MA PROCHAINE SAISON» sera mise en place. Elle leur permettra de trouver des offres d'emploi, un outil de calcul pour estimer leur indemnisation. Un contrat de qualification en alternance «AGENT DE REMONTEE MECANIQUE» est lancé, un travail avec les professionnels de l'hôtellerie restauration pour le reclassement des saisonniers est en cours, les entreprises intérimaires (PROMAN et ADECCO) souhaitent se positionner et doivent mettre en avant leurs offres de service.....

540 ateliers dédiés aux permittents qui alternent travail et chômage (à condition d'avoir cumulé 760 heures sur la période de référence) sont prévus d'ici avril.

**Suite à tous ces changements annoncés,
FO restera vigilant sur la montée de l'agressivité à l'encontre des agents.**

BELLEGARDE

Force Ouvrière s'inquiète de la disparition pour des raisons financières de la permanence Pôle Emploi de Bellegarde, et de l'accessibilité des demandeurs d'emploi de cette zone géographique à un conseiller physique.

MANDATEMENT DU CSE

Suite à des alertes, les élus CSE mandatent la CSSCT ou les RP des secteurs concernés pour une investigation sur les sites de Bron, Vénissieux et Voiron.

POINT IMMOBILIER

FO DEMANDE QUE TOUS LES DOSSIERS SOIENT EXAMINES PAR LA COMMISSION CSSCT.

DEMENAGEMENT :

1^{ER} trimestre 2020 : Annemasse, Tarare et Lyon Bollier

3^{ème} trimestre 2020 : L'Arbresle, Scènes et Images, Montluel et Firminy

1er trimestre 2021 : Clermont Est

2ème semestre 2021 : Clermont Ouest

Courant 2022 : Chambéry Mudry

A SUIVRE :

Saint etienne pas de décision à ce jour....

Bourg en Bresse... ???

Cluses modification prévue sur le bâtiment actuel.

Le Puy on cherche....

Vénissieux toujours en attente (élections, procès...)

Neuille pas d'avancement.

Valence HUGO : FO a fait part de différents problèmes persistants, rien n'est prévu pour la Direction.



LOCAL COURRIER CLERMONT

FO s'étonne du déménagement sans prévenance ni information officielle du personnel de ce site.

FO s'inquiète de la gêne occasionnée pour les différents services et particulièrement celui du courrier et demande un réexamen de ce réaménagement.

PACK DEMARRAGE

**FO demande un report supplémentaire de 30 jours afin que le CSE rende son avis sur ce process.
La Direction refuse !!!! Et après on nous parle de Dialogue Social**

CDDE, GDD, CDE mais aussi les psychologues du travail sont concernés par ce dispositif qui concerne tous les primo DE et devra être mis en place dans les quatre semaines qui suivent leur inscription en ligne. Cette nouvelle modalité pourra se dérouler sur deux demi-journées. Grâce à ce diagnostic de leur potentiel professionnel chaque demandeur d'emploi disposera rapidement de toutes les clés pour construire son parcours le plus efficace vers l'emploi avec l'aide de son conseiller.

La Direction nous présente les résultats de l'expérimentation sur les sites de Seynod et Vichy. Suite à ce retour, les DE semblent majoritairement satisfaits. Fo l'interroge alors sur la finalité réelle de Pôle-Emploi :

- Y a-t-il eu une accélération du retour à l'emploi, une baisse du taux de chômage et des demandeurs d'emploi ?
- Concernant les conditions de travail des agents, quelles sont les charges supplémentaires de travail, les risques d'épuisement des conseillers ?
- A-t-on constaté une baisse de l'agressivité ?
- Va-t-on imposer aux conseillers une arrivée à 8 heures pour préparer la salle et le café de bienvenue aux personnes convoquées ?
- Pour les DE qu'en est-il de la restauration si la convocation est sur la journée et de la prise en charge du stationnement ?

Les élus mandatent les membres de la CSSCT ou les RP des secteurs concernés pour faire une visite sur les sites de Seynod et Vichy pour qu'ils fassent part de leurs conclusions au CSE avant le rendu d'avis.

CAMPAGNE EPA 2020

Elle se déroule du 1^{er} mars au 31 mai.
Cette année la direction s'appuie sur la réalisation de l'autodiagnostic de chacun, en amont, pour la bonne réalisation de votre EPA.
FO rappelle que la réalisation de l'autodiagnostic n'a rien d'obligatoire et met en garde les agents sur l'impact de son résultat sur leur évolution de carrière ou une promotion future.

REFERENT METIER

Fo fait part des difficultés des RM à obtenir toutes les infos dont ils ont besoin pour réaliser leurs activités.
Fo rappelle qu'elle a demandé un point sur la situation globale et les conditions de travail des RM et que la DR a accepté de mettre ce point à l'ordre du jour d'un CSE ultérieur.

NOUVEAUTE : FRAIS LIES A VOS DEPLACEMENTS

A compter du 1^{er} mars, tout déplacement d'un agent de Pole-Emploi sur la région ARA, ne fait plus l'objet d'un remboursement de repas mais du maintien du TR, excepté si vous avez une convocation de la direction

Pour nous contacter :

syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

Pour vous informer via :

Le site web -> www.fo-pole-emploi-ara.fr

Facebook -> www.facebook.com/FO.PE.ARA